



SYNDICAT DE LA REGION DE MONTEREAU-FAULT-YONNE POUR LE TRAITEMENT DES ORDURES
MENAGERES

PROCÈS-VERBAL SÉANCE DU 24 JUIN 2016

Date de Convocation

16 juin 2016

Date d’Affichage

1^{er} juillet 2016

Nombre de délégués

- En exercice	54
- Présents	30
- Votants	32
- Représentés	02
- Absents	22

L’an deux mille seize, le 24 juin à dix-neuf heures, les membres du Conseil du Syndicat de la Région de Montereau-Fault-Yonne pour le Traitement des Ordures Ménagères dont les représentants ont été légalement convoqués, se sont réunis, au 22 rue de la Grande Haie à Montereau-Fault-Yonne, sous la présidence de Monsieur Yves JEGO, Président du SIRMOTOM.

Présents : M.M. BERGAMASCHI, BAILLET, Mme DUFFAULT, M.M. PENOT, CORBIN, Mme JAMET, M. NICOLAS, Mme QUERMELIN, M.M. FONTAINE, CHEREAU, JEGO, AUTHIER, TROUVE, MAILLARD, représentant la Communauté de Communes « Des Deux Fleuves », M.M. VERGER, RODRIGUEZ, représentant la Communauté de Communes « Moret Seine et Loing », M.M. CHIANESE, SIMONET, représentant la Communauté de Communes « Gâtinais Val de Loing », M. SOLAZZO, Mmes CHARET, SAGOT, M. ALLAIN, représentant la Communauté de Communes « Bocage Gâtinais », Mme ROBBE, M. CHOMET,

Mmes AGNOLA, HECTOR, BOUNIOUX, VILLIERS, AUBRY, VOLLEREAU, représentant la Communauté de Communes « Bassée Montois ».

Représentés : Mme ROUSSELET représentée par M. FONTAINE, Mme FAUCONNET représentée par Mme ROBBE.

Absents : M.M. PATY, LENARDUZZI, POUSSEL, DA SILVA, BUZZI, LEDOUX, VARY, Mmes MASSON, AQUILON, M.M. OLLAR, GAUTHIER, Mme FONTENAILLE, M. RICHETIN, Mme GRIERE, M.M. MARTIN, MUNOZ, MOISSON, Mme DUBREUCQ, M.M. CHOLLET, YWANNE.

Absents excusés : Mme DE SAINT LOUP, Mme ROUSSELET, Mme KLEIN.

Etaient également présents :

- Mme Andrée ZAÏDI, Directrice du SIRMOTOM.
- M. Denis SAMBRAS, Trésorier Principal,

Secrétaire de séance : Béatrice JOUREL, Sténotypiste indépendante.

La séance est ouverte à 19 heures sous la présidence de Monsieur Yves JEGO.

(Madame ZAÏDI procède à l'appel)...

M. JEGO : Bonsoir à tous. Le quorum étant atteint, nous pouvons commencer nos travaux.

ORDRE DU JOUR

INSTITUTION ET VIE POLITIQUE

- Installation d'un délégué titulaire et d'un délégué suppléant pour la Communauté de Communes « Bassée Montois »
- Installation de nouveaux délégués titulaires et délégués suppléants pour la Communauté de Communes des Deux Fleuves
- Approbation du Procès-Verbal du 13 mai 2016

FINANCES

- Approbation du rapport d'activités 2015 du SIRMOTOM
- Autorisation donnée au Président à participer financièrement aux travaux pour la mise en place d'équipement de pré-collecte sur la commune de Blennes

COMMANDE PUBLIQUE

- Autorisation donnée au Président à lancer un Marché à Procédure Adaptée (M.A.P.A.) pour la fourniture de bacs pour la collecte des ordures ménagères et à la collecte sélective des emballages des communes du SIRMOTOM
- Autorisation donnée au Président à lancer une consultation pour recruter un maître d'œuvre et d'ingénierie relative à la mise en place de points d'apport volontaire enterré ou semi-enterré sur le territoire du SIRMOTOM
- Autorisation donnée au Président à passer l'avenant n° 1 au marché « Réhabilitation et extension de la déchetterie de Voulx », avec la société COLAS

FONCTION PUBLIQUE-PERSONNEL

- Recrutement obligatoire de stagiaires dans le cadre de l'attribution d'une subvention du Conseil Régional d'Ile-de-France
- Gratification des stagiaires de l'enseignement

- Informations : *Signature des contrats et conventions* :
 - Contrat maintenance pour l'entretien du broyeur avec la société CHAPUS
 - Contrat de nettoyage de la vitrerie intérieure et extérieure du bâtiment - 2^{ème} étage, avec la Société SEMS (anciennement BME PROPLETE)
 - Contrat d'entretien multiservices-extincteurs, BAES, désenfumage, avec la Société S.P.P.

- Contrat d'abonnement de service de dératisation et de désinsectisation, avec la Société ECOLAB
- Avenant au contrat de maintenance climatisation, chauffage, ventilation, avec la Société CLIMAT SYSTEMS S.A.
- Convention bipartite pour la sensibilisation au gaspillage alimentaire et la valorisation des bio-déchets à travers le compostage pédagogique, avec le SIVU.

➤ Affaires et questions diverses.

INSTALLATION D'UN DELEGUE TITULAIRE ET D'UN DELEGUE SUPPLEANT POUR LA COMMUNAUTE DE COMMUNES « BASSEE MONTOIS »

M. JEGO : Nous avons à désigner au sein du Conseil Syndical Mme Paola AUBRY déléguée titulaire et M. Roger DENORMANDIE délégué titulaire en qualité de délégué suppléant pour la commune de Montigny-Lencoup. Ces désignations sont conformes aux délibérations de la commune.

Qui s'abstient ? (0 voix).

Qui est contre ? (0 voix).

Ils sont donc installés avec nos félicitations.

INSTALLATION DE NOUVEAUX DELEGUES TITULAIRES ET DELEGUES SUPPLEANTS POUR LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DES DEUX FLEUVES

M. JEGO : Il convient d'accueillir et d'installer au sein du Conseil Syndical du SIRMOTOM :

- Monsieur Manuel AFONSO en qualité de délégué titulaire en remplacement de Monsieur Alain GAULTIER ;
- Madame Christina QUERMELIN déléguée suppléante, en qualité de déléguée titulaire en remplacement de Monsieur Daniel CLERC ;
- Madame Catherine CAZES en qualité de déléguée suppléante en remplacement de Madame Christina QUERMELIN ;
- Monsieur Pierre GADOT en qualité de délégué suppléant, en remplacement de Monsieur Claude LEGROS.

Je vous demande de les accueillir et de les installer.

Qui est contre ? (0 voix).

Qui s'abstient ? (0 voix).

Ils sont donc installés.

APPROBATION DU PROCES-VERBAL DU 13 MAI 2016

M. JEGO : Je vous ai fait parvenir ce procès-verbal. Vous l'avez lu dans le détail. Avez-vous des remarques ? (Non).

Qui s'abstient ? (0 voix).

Qui est contre ? (0 voix).

Il est approuvé à l'unanimité.

APPROBATION DU RAPPORT D'ACTIVITES 2015 DU SIRMOTOM

M. JEGO : Ce document vous a été envoyé. Il s'agit du reflet de l'activité. Je tiens à remercier ceux qui ont rédigé ce rapport, ainsi qu'Andrée ZAIDI et tous les services du SIRMOTOM.

Le lancement de notre opération de broyage à domicile a très bien fonctionné. En deux jours par semaine, nous avons réalisé 104 interventions et permis d'éliminer 600 m³ de matières broyées. Je proposerai d'ailleurs que nous poussions les feux de cette opération. Elle est quand même réellement très utile.

Le renouvellement de notre contrat de collecte et le lancement d'une campagne de communication sur le tri sélectif portent leurs fruits. Nous constatons une augmentation de 12 tonnes de la collecte des journaux, revues et magazines, une augmentation de 24 tonnes des emballages ménagers et un très bon taux de refus de tri à 12 %. Dans les syndicats voisins, le refus de tri s'élève à plus de 25 %. Nous sommes encore en retard sur le tri global, mais nous faisons des progrès. Surtout, nous trions mieux. Quand les gens se mettent à trier, ils trient mieux ! Après, il faut que davantage de gens se mettent à trier ou à améliorer leur tri.

En revanche, nous avons une baisse de 49 tonnes de la collecte du verre, notamment en milieu urbain. Ce sujet m'interpelle. A titre expérimental, nous devrions peut-être revenir aux bonnes vieilles consignes. Si nous disions aux gens de nous ramener X quantité de verre en échange par exemple d'un bon d'achat, je suis sûr que nous développerions un sens plus fort de la responsabilité. Des gens iraient même peut-être chercher du verre partout pour nous le ramener. Si cela nettoie les bas-côtés et permet de trier davantage, c'est plutôt satisfaisant. Nous allons essayer de travailler cette idée pour pouvoir lancer cette expérimentation en 2017. Nous lancerons aussi une campagne de communication pour inciter les gens à la collecte du verre.

Au total, nous avons une baisse de 2,8 % de notre tonnage d'ordures ménagères prélevées. Pourtant, notre population a augmenté. Ceci est le résultat de l'augmentation du tri, du compostage et de toutes ces politiques que nous avons mises en œuvre. Elles commencent à se sentir et ont des effets. Ce n'est peut-être pas suffisant, mais cela va dans le bon sens. Nous pouvons nous réjouir de ce rapport d'activités 2015.

Concernant les déchetteries, après deux années consécutives de hausse, nous avons une baisse de fréquentation de 5 %, mais une augmentation du tonnage réceptionné, sans doute dû aux gravas et aux "incinérables". Les gens vont moins à la déchetterie, mais apportent davantage de choses, ce qui est plutôt positif.

Nous avons une baisse importante du tonnage de déchets verts collectés : 195 tonnes en moins. C'est un résultat très concret de nos actions de compostage et de broyage à domicile. Nous devons réellement pousser les feux en matière de communication sur ces opérations.

J'ouvre le débat sur ce rapport d'activités.

Mme AUBRY : Vous avez parlé d'une baisse de 2,8 % des tonnages en OM. Parallèlement, nous enregistrons une diminution des collectes de verre. Il aurait pu partir dans les OM ou les emballages. En l'occurrence, il a disparu. Nous ne savons pas où il est passé.

M. JEGO : C'est complexe, essentiellement sur Montereau. Est-ce dû à une baisse de la consommation des produits avec des bouteilles en verre ?

M. AUTHIER : Nous ne sommes pas les seuls à enregistrer une baisse du verre.

M. JEGO : Oui, mais elle est plus forte chez nous que chez les autres.

Mme ZAÏDI : Oui, elle est un peu plus forte chez nous.

M. JEGO : Il s'agit d'une tendance globale. Je pense qu'il y a aussi moins d'emballages et de contenants en verre.

M. PENOT : Il y a de plus en plus de canettes en ferraille.

M. JEGO : Oui, mais nous devons tout de même comprendre pourquoi la tendance est plus forte chez nous. Y a-t-il d'autres questions ? (Non).

Qui s'abstient ? (0 voix).

Qui est contre ? (0 voix).

Il est donc approuvé à l'unanimité.

AUTORISATION DONNEE AU PRESIDENT A PARTICIPER FINANCIEREMENT AUX TRAVAUX POUR LA MISE EN PLACE D'EQUIPEMENT DE PRE-COLLECTE SUR LA COMMUNE DE BLENNES

M. JEGO : Nous avons une délibération datant de 2005 sur ce sujet. Cela nous permet d'apporter une subvention de 50 % à ce type de travaux. La commune de Blennes a un projet de 4 677,98 €. Nous vous proposons donc de lui apporter une subvention de 50 % pour ce projet. Ces aménagements permettront de faciliter le dépôt des déchets pour les habitants, d'améliorer la communication sur le tri sélectif, de mettre en place une signalétique et de garantir une meilleure intégration. En l'occurrence, il me semble qu'il s'agit de cache-conteneurs.

Je le dis aux communes : n'hésitez pas à faire des demandes si vous avez des projets de cette nature.

Qui s'abstient ? (0 voix).

Qui est contre ? (0 voix).

C'est approuvé pour la commune de Blennes.

AUTORISATION DONNEE AU PRESIDENT A LANCER UN MARCHE A PROCEDURE ADAPTEE (M.A.P.A.) POUR LA FOURNITURE DE BACS POUR LA COLLECTE DES ORDURES MENAGERES ET A LA COLLECTE SELECTIVE DES EMBALLAGES DES COMMUNES DU SIRMOTOM

M. JEGO : Notre marché arrivant à terme, il convient de le relancer pour une durée de 2 ans. J'imagine que tout le monde est d'accord pour que nous lancions l'appel d'offres.

Qui s'abstient ? (0 voix).

Qui est contre ? (0 voix).

C'est approuvé à l'unanimité.

**AUTORISATION DONNEE AU PRESIDENT A LANCER UNE CONSULTATION POUR
RECRUTER UN MAITRE D'ŒUVRE ET D'INGENIERIE RELATIVE A LA MISE EN PLACE
DE POINTS D'APPORT VOLONTAIRE ENTERRE OU SEMI-ENTERRE SUR LE TERRITOIRE
DU SIRMOTOM**

M. JEGO : Lorsque nous avons délibéré pour renoncer à notre projet de construction d'une recyclerie faute d'exploitant, nous étions convenus que les sommes dédiées soient maintenues dans le budget et qu'elles servent à un plan ambitieux d'installation de points d'apport volontaire semi-enterrés ou totalement enterrés. Nous avons testé ces points sur trois sites (2 à Montereau et 1 à Varennes). Ils fonctionnent très bien et sont appréciés. Cela permet d'avoir des lieux plus propres et d'éviter les bacs en hauteur avec tout ce qu'ils peuvent générer comme saleté. Cela permet aussi des contenances beaucoup plus importantes. Les poches ont des capacités de contenances beaucoup plus importantes (entre 3 et 5 m³). C'est aussi plus facile à ramasser. Notre prestataire s'est doté d'un camion avec un bras pour ramasser. Le dispositif rencontre une large unanimité des usagers. Il a donc plusieurs vertus. Il est aussi plus esthétique.

Nous allons donc lancer une opération sur toutes les communes. Nous envisageons de recenser commune par commune les sites possibles et disponibles pour ce faire. Vous pourrez nous faire des propositions pour avoir une politique d'installation dynamique de points d'apport sur les deux ou trois ans à venir.

Nous vous proposons donc de recruter le maître d'œuvre qui nous aidera à analyser tout ceci et à lancer ce programme qui me semble être tout à fait important afin de lutter contre la pollution visuelle. Avez-vous des remarques ?

Mme SAGOT : Comment font-ils pour les enlever ?

M. JEGO : Un camion avec un bras se déplace. Le technicien ouvre le chapeau et grâce à un système d'accroche, il sort la poche et la vide dans son conteneur. Ensuite, il remet la poche à l'intérieur.

Mme ZAÏDI : Le principe est exactement le même que celui des PAV aériens verts que nous avons.

M. JEGO : Y a-t-il d'autres questions ? (Non).

Qui s'abstient ? (0 voix).

Qui est contre ? (0 voix).

Nous irons donc vers le semi-enterré pour tous.

**AUTORISATION DONNEE AU PRESIDENT A PASSER L'AVENANT N° 1 AU MARCHÉ
« REHABILITATION ET EXTENSION DE LA DECHETTERIE DE VOULX », AVEC LA
SOCIETE COLAS**

M. JEGO : Il s'agit d'un avenant pour ces travaux à hauteur de 18 989,62 €, soit 1,99 % du marché. Nous avons aujourd'hui la plus belle déchetterie du Sud Seine-et-Marne à coup sûr, d'Ile-de-France sûrement et à peu près sûr de France ! Nous l'inaugurerons en grandes pompes au mois de septembre. C'est une très belle réalisation qui nous met à la pointe de la modernité et de l'efficacité. Je félicite tous ceux qui ont participé. Je ne pense pas que cet avenant pose de difficulté. Y a-t-il des questions ? (Non).

Qui s'abstient ? (0 voix).

Qui est contre ? (0 voix).

C'est approuvé à l'unanimité.

RECRUTEMENT OBLIGATOIRE DE STAGIAIRES DANS LE CADRE DE L'ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION DU CONSEIL REGIONAL D'ILE-DE-FRANCE

M. JEGO : La Région Ile-de-France a mis en place une politique pour inciter les organismes qui reçoivent des subventions à recruter des stagiaires en échange de l'attribution de subventions. Cette politique volontaire ne nous oblige pas à recruter des personnes que nous ne souhaiterions pas avoir parmi nous. Il s'agit de nous inciter à en accepter l'augure et le principe. Les jeunes rencontrent pas mal de difficultés pour trouver des stages. C'est une galère sans nom. Il est donc bien de s'impliquer dans cette politique.

Deux délibérations vous sont donc proposées dans ce cadre. La première vise à approuver le principe de recrutement de stagiaires et la seconde vise la gratification des stagiaires prévue par la loi.

Y a-t-il des remarques sur cette politique en faveur des stagiaires ? (Non).

Qui s'abstient ? (0 voix).

Qui est contre ? (0 voix).

C'est approuvé.

GRATIFICATION DES STAGIAIRES DE L'ENSEIGNEMENT

M. JEGO : Qui s'abstient ? (0 voix).

Qui est contre ? (0 voix).

C'est approuvé.

INFORMATIONS : SIGNATURE DES CONTRATS ET CONVENTIONS

M. JEGO :

- Contrat de maintenance pour l'entretien du broyeur avec la société CHAPUS ;
- Contrat de nettoyage de la vitrerie intérieure et extérieure du bâtiment – 2^{ème} étage, avec la Société SEMS (anciennement BME PROPLETE) ;
- Contrat d'entretien multiservices-extincteurs, BAES, désenfumage, avec la société S.P.P. ;
- Contrat d'abonnement de service de dératisation et de désinsectisation, avec la société ECOLAB ;
- Avenant au contrat de maintenance climatisation, chauffage, ventilation, avec la société CLIMAT SYSTEMES S.A. ;
- Convention bipartite pour la sensibilisation au gaspillage alimentaire et la valorisation des bio-déchets à travers le compostage pédagogique, avec le SIVU.

AFFAIRES ET QUESTIONS DIVERSES

Mme SAGOT : J'aimerais revenir sur le ramassage des ordures ménagères et des bacs jaunes. Je suis embêtée, car un passage toutes les semaines va peut-être à l'encontre de la future taxe incitative. Si le ramassage passe toutes les semaines, la taxe incitative n'a plus lieu d'être. Cette taxe concernera un certain nombre de ramassages d'ordures ménagères par an.

M. JEGO : Pour l'instant, nous n'avons pas fixé de philosophie sur la taxe incitative. Nous sommes très prudents sur cette affaire. Nous craignons qu'elle ne déséquilibre complètement les finances du syndicat. Il serait peut-être bien de pouvoir avoir les mêmes effets sans nécessairement passer par un système de bouleversement et complexe. Pour l'instant, ce test de réorganisation est considérable. Il y aura une réunion en septembre avec l'ensemble des élus pour faire le point sur le dossier de la taxe incitative. Il serait plus simple d'éviter de passer par la taxe incitative et de poursuivre notre politique de bonne gestion, voire de baisse de la taxe. Pour l'instant, nous avons étudié le dossier et nous avons mis les moyens pour nous faire une idée précise. Nous avons expérimenté ce nouveau dispositif. A un moment, il faudra trancher. Je ne suis pas nécessairement favorable à la mise en place d'un système qui au bout du compte pourrait nous desservir en matière de redevance, nous obliger à des révisions drastiques et à des augmentations considérables pour certains. Tant que nous avons de bons résultats et que nous progressons sur le tri et les déchets verts, nous pouvons avancer. J'aimerais que nous nous lancions sur les déchets putrescibles. Une plateforme à Misy peut les traiter. Nous pourrions essayer de pousser les feux sur cette question. Ce serait antinomique si demain nous appliquions la taxe. Pour l'instant, cela nous permet de tester d'autres voies.

Mme SAGOT : Depuis quelque temps, les ramasseurs passent vers 21 H 30. J'ai appris qu'il y avait deux ramassages. Déjà, vous n'avez pas assez de camions. Ensuite, il y a un passage l'après-midi. Si le camion prend du retard, cela engendre un ramassage à 21 H 30. C'est embêtant, car les poubelles restent sur le trottoir. J'ai ouï dire que les poubelles ne devaient pas rester sur le trottoir passé une certaine heure. Je n'ai rien trouvé sur le site.

M. JEGO : Les agents font cette tournée sur la base du volontariat afin d'essayer d'organiser au mieux. La problématique est simple. Tout le monde voudrait que nous ramassions les poubelles partout à la même heure et à un moment qui dérange le moins. C'est compliqué ! Une extension des tournées est donc organisée. Vous dites que les gens sortent leur poubelle le matin ?

Mme SAGOT : Les gens sont habitués, à 19 H 30, les poubelles sont sorties.

M. JEGO : Le problème se pose donc entre 19 H 30 et 21 H 30. Si vous me disiez qu'elles sont sorties la veille et qu'elles restent dehors jusqu'à 21 H 30 le lendemain soir, nous nous pencherions sur le problème. En l'occurrence, nous n'allons pas regarder. Si les gens sortent leurs poubelles à 19 H 30 et qu'elles sont ramassées à 21 H 30, c'est très raisonnable !

Mme SAGOT : Le problème ne vient pas des poubelles.

M. JEGO : Qu'est-ce qui vous gêne ?

Mme SAGOT : Les pauvres éboueurs...

M. JEGO : Nous devons être clairs entre nous. L'important est le service aux habitants. Nous sommes élus par les habitants et nous devons nous mettre dans leur peau. Les structures que nous finançons doivent s'adapter aux besoins des habitants. Je ne suis pas sur une logique où les habitants s'adaptent aux besoins de la structure. Nous n'avons rien imposé. Les chauffeurs qui sont là à 21 H 30 sont tous volontaires et tous contents. Ils ont des rémunérations en conséquence. Si votre inquiétude porte sur les horaires des agents, ils les ont choisis. Nous ne leur avons rien imposé.

Mme SAGOT : Il n'y a pas de problème. En revanche, il existe une réglementation sur les poubelles qui restent dehors après une certaine heure.

M. JEGO : Il n'y a pas de réglementation. Le Maire peut éventuellement prendre un arrêté pour des raisons d'ordre public ou d'hygiène, mais il n'y a pas de réglementation globale.

M. PENOT : Quand les gens sortaient leurs poubelles le matin avant de partir au travail, elles restaient dehors toute la journée.

M. JEGO : Il n'y a pas de bon système. Chacun sort sa poubelle en fonction de ses propres impératifs. Il ne s'agit pas d'un système à la demande où vous appuyez sur un bouton et le camion arrive tout de suite.

Mme SAGOT : Il va falloir y penser !

M. JEGO : Oui, nous pourrions mettre en place le "Uber" de la poubelle, mais le service serait facturé un peu plus cher !

M. SIMONET : L'avantage est que moins de véhicules circulent.

M. JEGO : Oui, nous polluons moins et cela coûte moins cher. Baisser de 30 % sur trois ans la taxe sur certains secteurs de la Communauté de Communes des Deux Fleuves est considérable. Nous y sommes arrivés en faisant des économies sur la gestion. Cela se ressent au niveau du portefeuille. Après, nous pouvons inventer tous les systèmes, mais il faut payer. Y a-t-il d'autres questions diverses ?

Mme AUBRY : Vous avez parlé de l'augmentation en pourcentage du tri. Comment le centre de tri absorbe-t-il ces augmentations de tonnages ?

M. JEGO : Notre centre de tri est un problème. Il est trop petit et n'arrive pas à absorber. Le SYTRADEM a l'obligation de traiter. Il dérive vers des centres de tri plus compétents, ce qui coûte plus cher. Notre centre de tri coûte très cher. Nous n'avons pas de difficulté d'évacuation. Nous avons eu un contrôle de la Chambre Régionale des Comptes. Nous allons attendre leur rapport. Je pense que ce rapport sera bon pour le SIRMOTOM. Nous devons nous interroger entre nous sur le devenir de ce montage avec deux syndicats de base et le SYTRADEM.

Nous avons deux options.

Selon une première option, nous pourrions tout fusionner pour avoir un seul syndicat. Néanmoins, nous nous heurterions à une différence de fond entre notre façon de gérer la collecte, les déchetteries et celle dont nos amis du SMETOM gèrent les leurs. Nous sommes trop loin les uns des autres. Si nous fusionnons tout, comment faisons-nous un système équilibré ? Le SYTRADEM gère l'usine et le centre de tri.

Selon une deuxième option, nous pourrions fermer le centre de tri qui est trop petit, faire dériver vers d'autres centres de tri et avoir un système de copropriété sur l'usine entre deux syndicats avec un syndic de copropriété. Chacun des deux syndicats garderait ce qu'il sait faire (la collecte, les déchetteries) tout en gérant l'usine en copropriété.

M. AUTHIER : Les déchetteries ne seraient plus un problème ?

M. JEGO : Non, nous n'en avons pas en commun.

M. AUTHIER : Ce n'est pas un problème entre la collecte et le traitement ?

M. JEGO : Non, les déchetteries ne sont pas un problème. Nous devons fixer un chemin. Nous pourrions aller vers une fusion pour créer un gros syndicat qui fait tout, mais nous aurons un vrai problème car nous n'avons pas les mêmes tarifs ni les mêmes coûts. Par ailleurs, le SIRMOTOM sera désavantagé, car ses coûts et ses tarifs sont beaucoup plus bas. S'il fusionne avec les autres, il faudra bien trouver un point d'équilibre qui consistera à augmenter pour nous.

Mme AUBRY : Il y a aussi un problème de gestion. Le SIRMOTOM est proche des communes environnantes. Le SMETOM est proche de ses communes.

M. JEGO : Cela pourrait se résoudre éventuellement. La difficulté porte sur nos différences. Si nous étions proches en termes de coûts, pourquoi pas... mais nous sommes très loin.

Si la Chambre Régionale des Comptes pointe du doigt -comme je le crois- le centre de tri, il serait raisonnable à terme de le fermer et d'aller vers d'autres centres de tri. A ce moment-là, le SYTRADEM ne sera plus nécessaire. Il ne restera plus que l'usine. Il n'est pas utile d'avoir un Syndicat, un Président et des Vice-Présidents pour gérer l'usine. Nous faisons un Syndic et nous gérons l'usine. Après, la question se posera le jour où il faudra renouveler la délégation de service public. Ce jour-là, il faudra voir comment les deux syndicats peuvent s'allier juridiquement afin de lancer une DSP. C'est le seul point qui n'est pas totalement calé. En dehors de cette question, nous gagnerions du temps et de l'énergie.

J'attends de voir ce que les conseillers de la Chambre Régionale des Comptes vont nous suggérer. Ce sont des magistrats. Nous avons eu de longues conversations fructueuses et très positives avec eux. Je propose que nous nous raccrochions à leurs suggestions et que nous avançons dans ce sens. Il ne s'agit pas d'être agressif avec qui que ce soit sur ce sujet. Je l'ai dit à plusieurs reprises dans ces réunions : la gestion du centre de tri de Nangis par la régie du SYTRAVAL est un problème. Le centre de tri est trop petit, les coûts sont trop élevés et la gestion est trop complexe. Je l'ai dit et répété. Le SIRMOTOM a même réalisé un audit pour le montrer. On ne peut pas nous dire qu'on n'a pas averti. J'imagine que le rapport de la Chambre Régionale des Comptes aidera à choisir une voie vertueuse consistant à diminuer les coûts. Si nous n'avions plus le centre de tri de Nangis et que tout parte dans les centres de tri existants, nous ferions des économies. Il est dommage d'avoir cette source d'ennuis. Souvenez-vous, nous avons eu des conflits avec le directeur, il a fallu prendre des avocats. Des personnels et des agents avaient des problèmes et cela nous coûte plus cher. De plus, le centre est beaucoup trop petit. A un moment, il va falloir trancher. L'usine est plutôt sur notre territoire. Ils sont plus proches du centre de tri de Nangis. Mieux vaut laisser la Chambre Régionale nous donner ses orientations. Je pense que nous aurons le rapport en septembre ou octobre. Nous serons de toute façon obligés de le voter. A ce moment-là, nous prendrons un chemin vertueux. Y a-t-il d'autres questions ? (Non).

Fidèles à nos habitudes, nous avons travaillé vite et bien. Je vous souhaite de bonnes vacances à tous ! Revenez en pleine forme !

Je vous remercie de votre présence. Je remercie aussi notre sténotypiste pour la qualité de son travail, ainsi que tout le personnel du SIRMOTOM pour l'excellence de son engagement au service des ordures !

La séance est levée à 19 H 30